

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	Colette PIGNIER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Fabien **DIDIER**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Responsable du service des Ressources Humaines

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 09.11.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 15 novembre 2023 a été transmis le 09 novembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
075267303426720231115-DEL1509-DE
Date de réception en préfecture : 15/11/2023

FINANCES

Décision modificative N° 2 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses de l'EHPAD les Fontanettes

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2023 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires interviennent sur les charges de personnel :

- Recours à l'intérim (+30 000 €)

Par ailleurs, il précise que des ajustements doivent intervenir en investissement pour :

- Les cautions déposées ou restituées par les résidents (+5 000 €)
- L'achat de matériel informatique et notamment le changement d'autocom (+2 000 €)
- La prise en compte d'une recette de FCTVA (+700 €)

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
62113 – Personnel médical et paramédical	+30 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 012	+30 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+30 000.00 €

Section d'investissement :

DEPENSES	
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+5 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 021	+ 5 000.00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	+2 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 022	+2 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+7 000.00 €
RECETTES	
10222 – F.C.T.V.A.	+700.00 €
TOTAL CHAPITRE 027	+700.00 €
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+5 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 028	+5 000.00 €
TOTAL RECETTES	+5 700.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Président pour agir en ce sens.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



Acte à classer

DELIB92

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-16T10-23-53.02 (MI248886605)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231115-DELIB92-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décision modificative n.2 de l'ERPD de l'EHPAD les Fontanettes
Date de décision : 15/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 92 Multicanal : Non
DELIB FIN DM n.2 Fontanettes.PDF

Pièces jointes :

PAGE DE GARDE 1.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 16/11/23 à 10:23

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis Date 16/11/23 à 10:23

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception Date 16/11/23 à 10:29